



## Revenus annuels et montant avis d'impôt

-----  
Par bkf

Bonjour,

j'ai une question pour un ami svp.

j'ai bien regardé les différentes sections du forum pour voir où il était le plus indiqué d'y publier le message, par élimination je poste dans celui-ci, j'espère ne pas m'être trompé.

Il est chauffeur VTC.

cette année, il va y indiquer la somme de 28 000 ? correspondant à ses déclarations à l'URSSAF tout au long de l'année 2023

sur son avis d'impôt il y sera indiqué en première page la somme de 14 000 ? (après abattement etc...)

il a soumis une demande récemment (Avril 2024) à l'administration pour que sa femme le rejoigne en France.

14 000 ? serait un montant clairement insuffisant car ce serait inférieur à 12 fois le SMIC

il y'a aussi le fait que l'administration s'appuie sur les 12 mois précédents la demande pour l'étude de son dossier et non pas sur une année de janvier à décembre ( mais ça ne change pas fondamentalement le raisonnement)

je pense qu'il s'inquiète pour rien mais je n'ai pas de compétences dans le domaine.

est-ce qu'une administration peut opposer un refus en ne considérant qu'il n'aurait gagné que 14 000 ??

il m'a retenu hier 2 heures au téléphone car inquiet de cela, d'où ma question SVP.

Merci à qui pourra nous éclairer et Merci à l'ensemble des bénévoles qui font vivre cet espace.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous essayé ce simulateur ?

[url=https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Regroupement]https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Regroupement[/url]

"Pour accueillir votre famille, soit un foyer de 2 personnes, vous devez disposer d'un revenu moyen brut d'au moins 1 766,92 ? par mois."

Il est question du revenu BRUT ( donc sans les abattements, déductions de charges sociales, etc)

-----  
Par bkf

Bonjour yapasdequoi,

Merci pour votre réponse.

oui ce qui est demandé est l'équivalent d'un smic et il gagne beaucoup plus que cela.

lui comprend le montant divisé par 2 de ses ressources figurant sur son avis d'impôts comme étant le montant de ses ressources réels sur lequel s'appuiera la Préfecture.

je lui ferai préciser que c'est le montant brut sans abattement.

Merci